



## Héritage d une licence taxi.

Par **Ha!**, le **14/07/2021** à **16:34**

Suite au décès de mon mari, qui était chauffeur de taxi avec sa propre licence. J hérite donc de cette licence. Mais comme je n'ai pas de capacité de chauffeur de taxi, je voudrais savoir si je peux vendre ou louer cette licence, qui n est pas à mon nom .Que puis je faire avec cette licence, au mieux.

Merci.

Par **Visiteur**, le **14/07/2021** à **16:56**

B O N J O U R

Vous êtes sur un site où les formules de politesse sont requises.

Par **Visiteur**, le **14/07/2021** à **16:59**

En cas du décès de son titulaire, la licence de taxi peut être cédée à son conjoint ou à ses héritiers qu'à la condition que ces derniers disposent d'une capacité professionnelle.

Sinon elle doit être cédée.

Avez vous des enfants et quel est votre régime matrimonial ?